Séance du 23 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 17 janvier 2019

Présents: Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PEREIRA, Philippe SABOT, Laurent TALON.

Absents excusés: Lionel BEAUPERE, Matthieu ADELINE

Secrétaire de séance : Maurice COLLETTE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2018.

A L'ORDRE DU JOUR

Investissements 2019

Budget Principal

* Cantine et école maternelle :

Changement des huisseries	10 062.30€ HT	12 074.76€ TTC
* Ecole maternelle :		
Changement et de la cuve à fioul	1 238.72€ HT	1 486.46€ TTC
Abaissement du plafond		3 574.00 € TTC
Photocopieur	2 750.00€ HT	3 300.00€ TTC
* Ecole maternelle et primaire :		
Mise en accessibilité	8 640.00€ HT	10 368.00€ TTC
* Camping:		

Changement du producteur d'eau chaude 20 959.77€ HT 25 151.72 TTC

D'autres propositions sont en attente, notamment avec production de l'eau chaude par panneaux solaires

* Eglise

Réparation du paratonnerre	1 892.00€ HT	2 270.40€ TTC
Remplacement du tintement de la cloche	714.00€ HT	856.80€ TTC
Remplacement de la minuterie du cadran	756.00€ HT	907.20€ TTC

Réflexion en cours pour un ralentisseur au niveau de l'école maternelle

Inscription des dépenses d'investissement au budget 2019

Après approbation des différents plans de financement des projets 2019, les dépenses suivantes seront inscrites au budget primitif ainsi que les recettes correspondantes.

Travaux d'accessibilité aux écoles 8 640.00€ HT (10 368€ TTC) Changement des huisseries 10 062.30€ HT (12 074.76€ TTC)

Abaissement du plafond à l'école maternelle 3 574.00€ TTC

Producteur d'eau chaude au camping 20 959.77€ HT (25 151.72€ TTC) Travaux à l'église 3 362.00€ HT (4 034.00€ TTC)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les projets de « changement du producteur d'eau chaude au camping et travaux aux écoles » et sollicite des subventions auprès de l'état « DETR » du Conseil Départemental.

Coût du pr	ojet	Recettes prévisionnelle	S
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux école	22 276.30€	État DETR	16 428.62€
Producteur d'eau	20 959.77€	Conseil Départemental	11 682.89€
chaude au camping		Autofinancement de la commune	15 124.56€
Total	43 236.07€	Total	43 236.07€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

SDE: Modification statutaire

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental d'énergie regroupant 314 communes de l'Allier (toutes les communes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et 10 établissements publics de coopération intercommunale.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin de permettre au syndicat d'agir dans de nouvelles compétences et de revoir les modalités de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical.

Ainsi, la version des statuts jointe intègre deux compétences optionnelles et deux activités complémentaires supplémentaires :

- * En 8ème compétence optionnelle : le Gaz Naturel Véhicule (fondée sur l'article L.2224-37 du CGCT)
- * En 9^{ème} compétence optionnelle : l'Hydrogène (fondée sur l'article L.2224-37 du CGCT)
- * En 5^{ème} activité complémentaire : le suivi énergétique des bâtiments publics
- * En 6^{ème} activité complémentaire : la planification énergétique territoriale.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de la rédaction des statuts, adoptée par le comité syndical du SDE03 le 28 septembre 2018 et de vous prononcer sur cette évolution statutaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-20,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie du 28 septembre 2018 relative à la modification statutaire 2018,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 28 septembre 2018.

Pêche: Dates des pêches de nuit

Mars		- du 23 au 24	
Avril	- du 6 au 7	- du 20 au 21	- du 27.04 au 01.05
Mai	- du 18 au 19		
Juin	- du 8 au 9	- du 22 au 23	
Juillet	- du 6 au 7	- du 20 au 21	
Août	- du 3 au 4	- du 17 au 18	
Août-Septembre	- du 31 au 1	- du 14 au 15	
Octobre	- du 12 au 13	- du 26 au 27	
Novembre	- du 9 au 10		

Personnel: Contrat Parcours Emploi Compétences de Madame Nelly JONNON

Le contrat CUI de Madame Nelly JONNON arrivant à son terme et ce type de contrat n'existant plus, Monsieur le Maire propose de le convertir en Contrat Parcours Emploi Compétences. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement du 29 décembre 2018 jusqu'au 28 décembre 2019 sur la base de 20h hebdomadaire.

Questions diverses Demande de Monsieur Denis RAFFIN Monsieur Denis RAFFIN souhaite constituer une chorale de chant sur la commune de Pierrefitte. 3 séances découvertes et d'initiation sont programmées en mars, avril et mai pour un lancement de la chorale en septembre. Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition gratuite de la salle de réunions les lundis soir et la réalisation d'une vingtaine de photocopies gratuites tous les quinze jours si les feuilles sont fournies.

Demande de Monsieur DUMONTET Cabinet d'expertise PATRIMACT

Monsieur DUMONTET du cabinet d'expertise PATRIMACT démarche les propriétaires de parcelles foncières supportant une antenne relais pour le compte de la société VALOCINE. Cette société propose aux propriétaires fonciers de reprendre en location le bail à la fin de son échéance, moyennant une redevance plus élevée que la redevance actuelle. Une convention de mise à disposition de parcelle pourrait être mise en place si la commune adresse un courrier de non renouvellement à la fin du bail à l'exploitant actuel (TDF). Le Conseil Municipal souhaite un délai de réflexion et obtenir plus d'informations par rapport à cette démarche.

Grand débat national

Après avoir échangé sur les éventuelles actions à mettre en place dans le cadre de ce débat, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire accepte qu'un cahier de doléances soit mis en place. Par ailleurs toute aide pourra être apportée pour la mise en place d'une réunion citoyenne organisée dans le cadre communal. La commune ne souhaite pas être organisatrice mais peut faciliter les initiatives citoyennes.

Un collectif pierrefittois s'est formé pour organiser un débat le 22 février à 19h30 à la salle polyvalente.